

# Admissibilité de la machinerie usagée dans les programmes d'aide financière

## DEMANDE

La relève demande au gouvernement du Québec de permettre l'achat de machinerie agricole usagée de moins de 10 ans dans tous les programmes de financement qui sont offerts, dont l'Initiative ministérielle Productivité végétale et le Programme Prime-Vert.

## ENJEUX

Depuis plusieurs années, on observe une inflation grandissante des prix des équipements agricoles neufs qui ont augmenté de 36% dans les 4 dernières années. Avec environ le deux tiers (⅔) des entreprises agricoles qui ont un problème de liquidité, le choix des machineries usagées représente une économie nécessaire pour plusieurs.

En limitant les subventions aux machineries neuves, certains programmes actuels nuisent aux entreprises qui sont dans l'obligation de faire des investissements plus importants pour obtenir les subventions gouvernementales. Plusieurs équipements qui se trouvent dans les parcs de machineries ne sont pas souvent utilisés et permettre l'achat de machinerie de moins de 10 ans optimiserait l'utilisation de ces équipements tout en permettant à des entreprises d'augmenter leur résilience financière.

En s'assurant de prendre les numéros de série de toute la machinerie subventionnée, ce qui est déjà le cas, le gouvernement empêcherait le risque de subventionner deux fois le même équipement. La compilation de ces données dans un registre n'est pas un exercice complexe et offrirait beaucoup de flexibilité aux membres de la relève qui peinent parfois à dégager des marges suffisantes pour se verser un salaire et même pour réinvestir dans leur entreprise.



## RÉSUMÉ DE LA DEMANDE

### Intégration des machineries usagées

La relève demande que soit intégré à tous les programmes de subventions et plus spécifiquement à l'Initiative ministérielle Productivité végétale et au Programme prime-vert, la permission d'acheter de la machinerie usagée. Les équipements visés devraient être en dessous de 10 ans d'usure.